

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.38
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de SAS DUVAL TERRASSEMENT, représentée par Monsieur DUVAL David, en date du mardi 27 juin 2023, pour la mise en sécurité des travaux prévus rue de l'église, à l'angle de la rue de l'Union à la Barre en Ouche ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, la portion de voie concernée par la limitation de vitesse, le stationnement et le dépassement, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÈTE

Article 1 : Du mardi 1^{er} août 2023 et pour une durée de 30 jours, la vitesse de tous les véhicules circulant du carrefour de la rue de l'église et de la rue de l'Union, sera limitée à 30 km/h. Le stationnement et le dépassement sera interdit sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la Commune de Mesnil-en-Ouche.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de SAS DUVAL TERRASSEMENT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de SAS DUVAL TERRASSEMENT.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 3 juillet 2023,

Le Maire délégué,
Bernard VANDOOREN,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENT

Adresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de Conches

Code postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : France

Nom contact : DUVAL Prénom contact : David

Téléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2325057365.232501DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENT

Adresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de Conches

Code postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : France

Nom contact : DUVAL Prénom contact : David

Téléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : duval.eplan@orange.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Nom de la voie : RUE DE L EGLISE

Code postal : 27330 Localité : MESNIL EN OUCHE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Déplacement coffret Enedis

Date prévue de début des travaux : 01/08/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 01/08/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s)

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :**Circuler**

véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise Dénomination : SAS DUVAL TERRASSEMENTAdresse : Zone Artisanale D'ORVAUX Route de ConchesCode postal : 27190 Localité : LE VAL DORE Pays : FranceNom contact : DUVAL Prénom contact : DavidTéléphone : 0680882479 Indicatif pays : +33Fax : Indicatif pays : Courriel : duval.eplan@orange.fr**Pièces jointes à la demande**

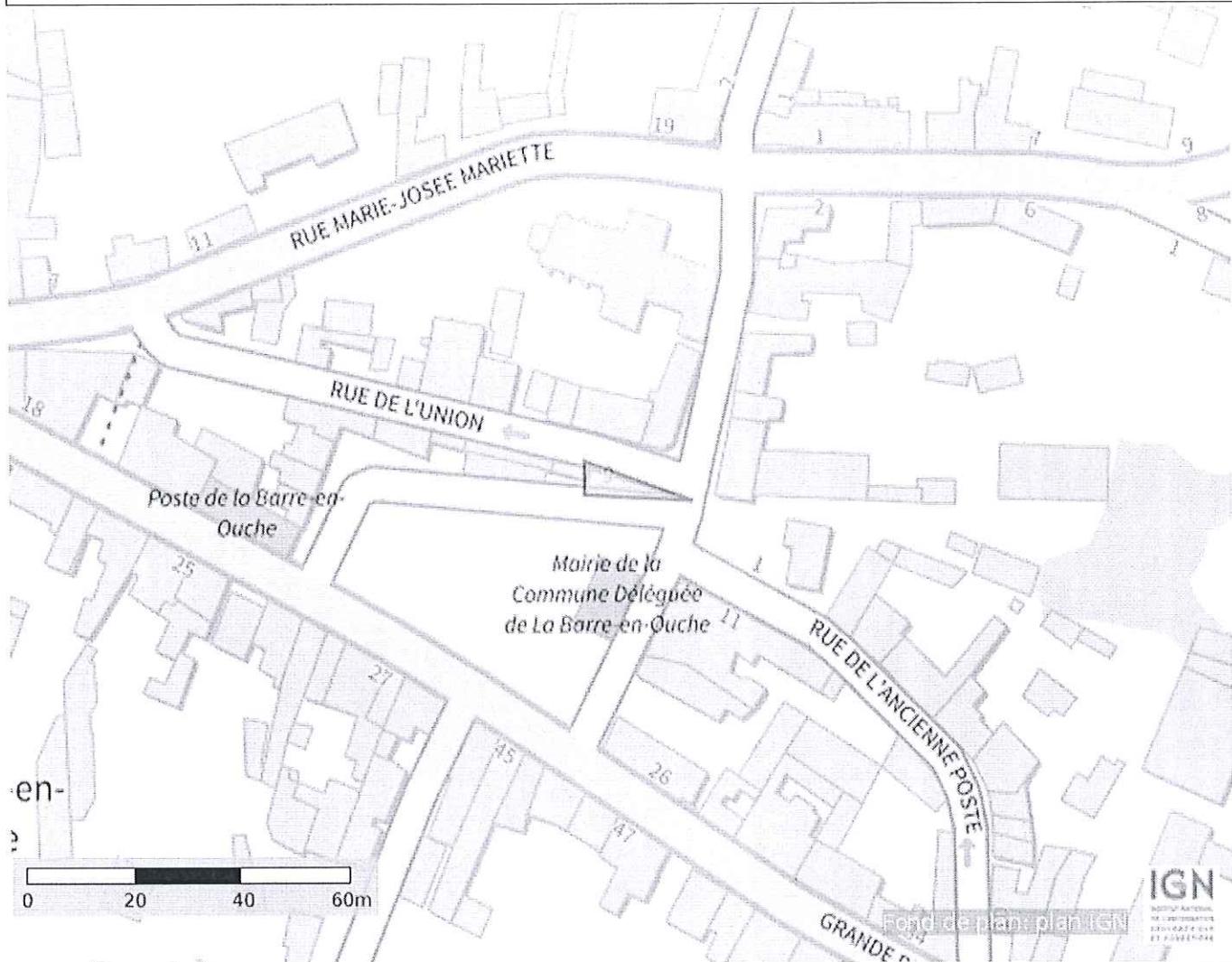
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 063977Fait à : ORVAUX Le : 21/06/2023Nom : DUVAL Prénom : David Qualité :

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2023062101363P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

533476.919739974

6878217.115627267

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

,66554514989910 48,94614784223143
,66554514989910 48,94609382009483
,66582052341253 48,94608442497676
,66554514989910 48,94614784223143

(PlanDetail_Protys_v1.01)